

### **Avis n°1:les registres SST**

Dans le contexte sanitaire que nous connaissons, il est impératif que les registres SST soient régulièrement visés et des réponses soient apportées aux signalements concernant les difficultés liées à la situation sanitaire ainsi qu'à tout autre signalement lié aux conditions de travail. Le CHSCTREA de Normandie réitère sa demande à la DRAAF de rappeler la réglementation aux directions d'établissement. **Avis adopté à l'unanimité**

### **Avis n°2 :Le protocole sanitaire**

La courbe exponentielle des contaminations et avec elle l'augmentation des hospitalisations démontrent que la situation sanitaire reste très préoccupante en France. Malgré cela, le protocole sanitaire dans l'Enseignement Agricole n'a pas changé et reste au stade 2. Le CHSCTREA Normandie demande que le protocole soit changé afin de sécuriser les établissements de formation et protéger les agents du ministère de l'Agriculture dans un objectif de les maintenir ouverts le plus longtemps possible. Par ailleurs, le CHSCTREA demande à ce que des consignes claires, ne seraient-ce qu'indicatives, soient données aux directeurs d'établissement sur le présentiel/distanciel et portées à la connaissance de l'ensemble des personnels de manière officielle.**Avis adopté à l'unanimité**

### **Avis n°3 : les JPO du 29 janvier 2022 (SUP)**

Dans la continuité de l'avis n°2, nous demandons à ce que la DRAAF donne la consigne aux chefs d'établissement que les JPO se fassent sur RDV tant que la situation sanitaire ne sera pas améliorée.**Avis adopté à l'unanimité**

### **Avis n° 4 : dotation en masques, capteurs de co2 et purificateurs**

Compte tenu de la haute contagiosité du variant Omicron, devenu majoritaire en France, et de l'impérieuse nécessité de distanciation qui en découle, mais aussi du fait que cette pandémie s'inscrit dans la durée, le CHSTREA considère qu'il est urgent et obligatoire de doter les établissements en capteurs de co2 (un par salle), en purificateurs d'air (en nombre suffisant) et a minima en masques chirurgicaux voire FFP2 en nombre suffisant. Le CHSCTREA considère que l'État, représenté par la DRAAF, doit dégager dès maintenant, sur fonds propres, les moyens pour doter les établissements de ces outils de protection .**Avis adopté à l'unanimité**

### **Avis n°5 : les tests**

Depuis le début de la pandémie, la stratégie des tests n' a pas été réellement mise en place dans les établissements de formation agricole. Peu de moyens ont été attribués aux établissements pour le faire. Le CHSTREA de Normandie demande une fois de plus qu'une politique de tests ambitieuse, massive et régulière, soit mise en œuvre de toute urgence. Cette campagne doit être organisée par les autorités sanitaires compétentes notamment l' agence régionale de santé de Normandie.**Avis adopté à l'unanimité**

**Avis n° 6 : La médecine de prévention**

Si des efforts ont été faits par la DRAAF, la situation concernant la médecine du travail reste préoccupante pour les agents, cette situation est surtout dangereuse pour la santé dans certains secteurs géographiques. Le CHSCTREA demande que dès à présent soit diffusé sur l'ensemble de la région un véritable service de médecine de prévention qui procède à la programmation de visites médicales régulières. **Avis adopté à l'unanimité**